



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## déchets nucléaires

Question écrite n° 63622

### Texte de la question

M. Luc Chatel appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie à propos du centre de stockage profond de déchets radioactifs français Cigéo. Piloté par l'ANDRA et situé entre la Meuse (55) et la Haute-Marne (52), ce projet a pour objet de stocker les déchets radioactifs français de haute activité (HA) et de moyenne activité à vie longue (MA-VL), provenant principalement du secteur de l'industrie électronucléaire et des activités de recherche associées. Afin de mobiliser les opérateurs de la filière nucléaire (EDF, Areva et le CEA) impliqués dans le développement économique local de la zone d'implantation du projet, le Comité interministériel d'aménagement et de développement durable du territoire du 12 juillet 2005 a mis en place un Comité de haut niveau (CHN) réunissant les parlementaires et les présidents des conseils généraux de la Meuse et de la Haute-Marne, le président de l'ANDRA, le président d'EDF, le président du directoire d'Areva, l'administrateur général du CEA, le Haut-commissaire à l'énergie atomique, ainsi que les préfets, les services de l'État et les établissements publics concernés. Ce CHN a un rôle de suivi et d'impulsion des actions d'accompagnement et de développement économique autour du centre de stockage de déchets radioactifs en couche géologique profonde. Or, alors qu'il doit être réuni une à deux fois par an, aucun comité de haut niveau n'a eu lieu depuis le 4 février 2013, alors sous la présidence de Mme Delphine Batho, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Étant donné l'importance de ce projet, il souhaiterait que le Gouvernement réunisse le plus rapidement possible le CHN afin que tous les acteurs concernés aient le même niveau d'information sur l'avancement et l'avenir de CIGEO.

### Texte de la réponse

Le comité de haut niveau (CHN) pour le projet de centre industriel de stockage géologique (Cigéo) a un rôle de suivi et d'impulsion des actions d'accompagnement et de développement économique autour du centre de stockage de déchets radioactifs en couche géologique profonde. Le Premier Ministre a récemment confié au préfet de la Meuse, coordonnateur du projet Cigéo, l'élaboration d'un contrat de développement du territoire, prévu par le CHN. Une première version de ce contrat doit être signée d'ici la fin de l'année 2016. Par ailleurs, lors d'une séance de question au Gouvernement au Sénat le 10 juin 2016, Mme Lemaire a indiqué que le Gouvernement lancerait avant la fin de l'année 2016 une mission d'expertise sur la fiscalité locale applicable au projet Cigéo, qui est un autre sujet fréquemment évoqué en séance du CHN. Ce comité pourra donc utilement être convoqué une fois que les premiers résultats de ces différentes démarches seront disponibles afin de les partager aux acteurs de l'implantation de Cigéo en Meuse et Haute-Marne.

### Données clés

**Auteur :** [M. Luc Chatel](#)

**Circonscription :** Haute-Marne (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 63622

**Rubrique :** Déchets, pollution et nuisances

**Ministère interrogé** : Écologie, développement durable et énergie

**Ministère attributaire** : Environnement, énergie et mer

Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le** : [9 septembre 2014](#), page 7513

**Réponse publiée au JO le** : [27 septembre 2016](#), page 8817